



Délibération du Conseil Communautaire

Le 28 septembre 2022, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Montagrier sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 21 septembre 2022 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Lisa Boyer – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Gilbert Pezon – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Bernard Saint Martin – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléant présent	1	Géry Denis – Commune de Paussac et St Vivien
Titulaires absents	9	Christine Berthé – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Joël Constant – Philippe Chotard – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Edwige Badel
Procurations	5	Corinne Ducoup à Jean-Pierre Prunier Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Joël Constant à Bruno Limerat Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Edwige Badel à Pierre Janaillac

DELIBERATION N° 2022 / 157: (code nomenclature / 3.1)**DATE : 28 Septembre 2022****RAPPORTEUR : Patrick Lachaud****OBJET** : Autorisation de participation à la vente aux enchères de terrains à Puymonzac (ZAE)

Une vente aux enchères publiques aura lieu le 4 octobre 2022, à 14h00, au Palais de Justice 12 bis, place du Général-Leclerc 24000 PERIGUEUX, sur trois terrains à bâtir se situant à proximité de la route départementale 708, au lieu-dit Puymonzac sur la commune de Verteillac.

Les parcelles objet de la vente sont les suivantes :

- WA 148 d'une superficie de 1 469 m²
- WA 149 d'une superficie de 1 520 m²
- WA 156 d'une superficie de 1 341 m²
 - Contenance totale **de 4 330 m²** soit 43 a et 30 ca.

Ces terrains font partie de la zone d'activités économique de Puymonzac et les parcelles sont situées en zone UY, zone à vocation d'activité économique. La démarche d'acquisition foncière de terrains à vocation économique est l'une des lignes directives de la politique du développement territorial. Cette vente aux enchères est l'opportunité de créer une réserve foncière pour notamment accueillir de nouvelles entreprises sur notre territoire.

Aussi, en raison de son zonage, en cas de non-validation de notre offre, la Communauté de communes pourrait préempter le bien conformément à la délibération n°2021-141 relative au droit de préemption urbain.

La mise à prix des biens est de 23 000 €, avec une faculté de baisse de mise à prix de 40 %, à défaut d'enchère, soit sur une nouvelle mise à prix, séance tenante, de 13 800 €, frais de vente en sus.

- Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- De participer à la vente aux enchères relative à la vente des trois terrains à bâtir au lieudit Puymonzac sur la commune de Verteillac 24320 ;
- D'autoriser le Président à soutenir des enchères ;
- D'autoriser le Président à procéder au paiement pour l'achat des trois terrains dans la limite de 23 000 hors frais de vente supplémentaires ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Signé électroniquement le 30/09/2022 à 19:10
par Didier BAZINET

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 54

Votes contre : 0

Abstentions : 0

